Une publication équivalente est disponible en français
sous le titre suivant :
Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant : un aperçu.

Printed on recycled paper

ISBN 0-7794-2106-X
01-198
© Queen's Printer for Ontario, 2002

Ontario Teacher Testing Program

AN OVERVIEW

Ontario

Ministry of Education

102-06981/

Introduction

Skilled Teachers Prepare Students for a Rapidly Changing World

Teachers are critically important to ensuring that students achieve their potential. Most parents would agree that the quality of their child's teacher will affect whether their child has an enriching and rewarding school year. Excellent teachers can motivate, inspire, and challenge students to accomplish things they never thought possible. Indeed, skilled teachers are the key to preparing students for postsecondary study, working life, and civic responsibility.

There are many excellent, dedicated teachers in Ontario. In today's rapidly changing world, teachers, like other professionals, need to keep learning and improving their skills to prepare students to take their place in the global economy. The Ontario Teacher Testing Program is being designed so that all teachers have the up-to-date skills, knowledge, and training to provide Ontario students with the high-quality education they need and deserve.

Several initiatives are being implemented as part of the Ontario Teacher Testing Program in 2002:

- All new teachers in Ontario will now have to take a qualifying test before they can teach in an Ontario classroom.
- To maintain their professional certification, teachers must now take courses throughout their careers to continually update their knowledge and skills.
- Principals must now evaluate teachers' ability to use their skills and knowledge in the classroom on a regular basis, using made-in-Ontario evaluation standards.

Two additional elements are being planned as part of the Teacher Testing Program:

- an induction or mentoring program that would provide new teachers with the guidance and advice of experienced teachers;
- a new Ontario teacher recognition program that would highlight the efforts of excellent teachers.

Ongoing Consultation

The Teacher Testing Program responds to the concerns and advice heard in the ministry's consultations with parents, teacher groups, principals and vice-principals, students, trustees, the Ontario College of Teachers, faculties of education, and other education partners. The ministry is continuing to consult with these partners.

Certification of New Teachers in Ontario

Ensuring Language Proficiency

Since September 2000, all teaching certificate applicants from outside Ontario who obtained their teacher training in a language other than English or French have been required to pass an oral and written language proficiency test. The test ensures that these applicants can communicate clearly in either English or French before they receive certification to teach in Ontario.

Introducing a Qualifying Test

New teachers in Ontario will now have to pass a standard, province-wide qualifying test before they can start teaching in Ontario schools.

The Ontario Teacher Qualifying Test will ensure that all new teachers know their curriculum subjects and teaching strategies before they stand in front of a classroom. Both new graduates from Ontario faculties of education and teachers coming to Ontario from outside the province will have to pass the new qualifying test.

Timeline: To prepare for the implementation of the qualifying test, the Ontario Principals' Council and an advisory group of stakeholders is working with the test developer to design and field-test a made-in-Ontario qualifying test. The ministry plans to administer the qualifying test for the first time to new faculty of education graduates and to teachers new to Ontario schools in May 2002.

Providing Coaching and Support

The ministry will also be designing an induction program that would provide all new teachers with coaching and support from more experienced colleagues. This program would help to ensure that new teachers get off to a strong start at the beginning of their careers.

Timeline: The teacher induction program will be developed in 2002.

Mandatory Professional Learning

Ontario teachers must take courses to maintain their skills and knowledge throughout their careers.

Certified teachers will be required to continue updating their knowledge and skills throughout their teaching careers. New legislation requires that all certified teachers in Ontario complete 14 mandatory professional learning courses over each five-year cycle to maintain their professional certification. Teachers will select 7 core courses and 7 elective courses from a list of courses approved by the Ontario College of Teachers.

While the courses may be offered by a variety of providers, including school boards, faculties of education, teacher federations, and others, all mandatory professional learning courses and course providers must be approved by the Professional Learning Committee of the Ontario College of Teachers.

One of the committee's responsibilities is to ensure that all approved professional learning courses contribute to student achievement, include an assessment component, and are consistent with professional standards in Ontario, as developed by the Ontario College of Teachers.

Ontario's new professional learning requirements recognize and build on the professional development activities in which many teachers are already involved, in order to ensure that teachers have the skills and knowledge to provide a high-quality education for Ontario students.

Amendments to the Ontario College of Teachers Act, 1996, require that teachers meet these new professional learning standards in order to maintain their certification.

Timelines: About a third (40,000) of practising classroom teachers, as well as all new classroom teachers, began their first mandatory professional learning cycle in 2001. All other certified teachers, including principals and vice-principals, will start their first professional learning cycle in September 2002.

Core Course Categories

Over each five-year cycle, teachers must complete at least one course from each of the following core categories: special education, technology in the classroom, curriculum, student assessment, teaching strategies, communicating with parents and students, and classroom management and leadership.

Teachers will also complete 7 elective courses from a list of approved courses.

Performance Appraisal

Ontario teachers will be assessed on a regular basis and in a fair and consistent manner by their principals to ensure that they are applying their skills and knowledge effectively in the classroom.

Evaluation of Classroom Skills

New province-wide teacher performance appraisal standards will ensure that all Ontario teachers are evaluated on their ability to use their skills and their knowledge effectively in the classroom. The ministry worked with education stakeholders to design a consistent performance appraisal system.

New provincial standards for performance appraisal will ensure that principals evaluate teachers' skills and classroom performance regularly and in a fair and consistent manner.

Teachers who receive poor evaluations will be given the time and support needed to improve.

Parents and senior students will be given an opportunity to provide input into the teacher evaluation process.

Timeline: The new performance appraisal standards will be implemented in 2002.

Recognizing Teacher Excellence

Ontario will consult stakeholders about the design of a province-wide system that would recognize the work of Ontario's outstanding teachers. The goal is to develop a system that would acknowledge excellence in teaching.

Timeline: A new teacher recognition system will be developed in 2002.

Helping the Teaching Profession Meet Global Standards

Meeting public expectations for quality and excellence is not a challenge faced by teachers alone. Many professions today have a variety of entry requirements, standards for professional development, and ongoing assessment and accountability practices.

Teachers in other countries are also being challenged to continually update their skills and knowledge. Many U.S. states, for example, currently require professional development for certificate renewal. Countries such as Australia, England, France, New Zealand, and the United States are focusing their assessment programs on both new and established teachers. Across Canada, a number of provinces are also addressing the issue of quality teaching.

Ontario has looked at the best of what other professions and jurisdictions are doing, and is in the process of developing a made-in-Ontario program that sets new standards and practices for teacher quality and teaching excellence.

With these initiatives to support our teachers – ongoing professional learning, ongoing performance appraisals, and the qualifying test for new teachers – parents can be assured that their children are receiving a high-quality education, provided by the best-qualified and most highly skilled professionals in Canada.

For more information about the Ontario Teacher Testing Program or about other government plans to support student achievement and ensure quality and accountability in education, visit the Ministry of Education website at www.edu.gov.on.ca.

An equivalent publication is available in English under the title
Ontario Teacher Testing Program – An Overview.

Imprimé sur du papier recyclé

01-199
ISBN 0-7794-2108-6
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant

UN APERÇU

Ontario

Ministère de l'Éducation

Introduction

Miser sur la compétence du personnel enseignant pour préparer les élèves à un monde en évolution rapide

C'est en grande partie grâce à l'intervention du personnel enseignant que les élèves sont amenés à réaliser leur potentiel. Pour la plupart des parents, la compétence des enseignantes et des enseignants détermine si leurs enfants auront une année scolaire enrichissante et stimulante. Ceux et celles qui excellent dans l'enseignement peuvent motiver et inspirer leurs élèves et les mettre au défi d'accomplir ce qu'ils n'auraient jamais cru possible. En effet, la compétence du personnel enseignant est indispensable pour préparer les élèves aux études postsecondaires, à la vie professionnelle et à la responsabilité civique.

L'Ontario compte un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants dont l'excellence n'a d'égale que le dévouement. Dans le monde en évolution rapide d'aujourd'hui, les enseignantes et les enseignants, comme les autres professionnels, doivent poursuivre leur formation et améliorer sans cesse leurs compétences afin de préparer les élèves à prendre leur place dans l'économie globale. Le Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant permettra à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de mettre à jour leurs compétences, leurs connaissances et leur formation et de fournir ainsi aux élèves de l'Ontario l'enseignement de qualité dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Ontario

Plusieurs initiatives seront mises en œuvre au cours de l'année 2002 dans le cadre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant :

- Tous les nouveaux enseignants et enseignantes de l'Ontario devront désormais subir un test de qualification avant de pouvoir enseigner dans une classe de l'Ontario.
- Afin de conserver leur accréditation professionnelle, les enseignantes et les enseignants doivent désormais suivre des cours tout au long de leur carrière pour garder à jour leurs connaissances et leurs compétences.
- Les directrices et les directeurs d'école doivent désormais évaluer, régulièrement et en fonction de normes d'évaluation établies en Ontario, la capacité du personnel enseignant d'utiliser ses compétences et ses connaissances en classe.

On prévoit ajouter deux autres composantes au Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant :

- un programme d'initiation ou d'encadrement qui permettrait aux nouveaux enseignants et enseignantes de bénéficier du savoir-faire et des conseils d'enseignants chevronnés;
- un nouveau programme de reconnaissance du personnel enseignant de l'Ontario qui permettrait de souligner les efforts des enseignantes et des enseignants qui excellent.

Consultation suivie

Le Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant répond aux préoccupations et aux recommandations formulées lors des consultations ministérielles par des parents, des groupes d'enseignantes et d'enseignants, des membres du personnel de direction des écoles, des élèves, des conseillères et des conseillers scolaires, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des facultés d'éducation, ainsi que par d'autres intervenants en éducation. Le ministère poursuit ces consultations.

Accréditation du nouveau personnel enseignant de l'Ontario

Vérification des compétences linguistiques

Depuis septembre 2000, les candidates et les candidats au brevet d'enseignement qui sont de l'extérieur de l'Ontario et qui ont obtenu leur formation à l'enseignement dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent passer un test de langue. Ce test permet de vérifier leur capacité de communiquer clairement en français ou en anglais, oralement et par écrit, avant que ne leur soit délivré le brevet d'enseignement de l'Ontario.

Instauration d'un test de qualification

Les nouveaux enseignants et enseignantes de l'Ontario devront désormais réussir le test provincial de qualification avant de pouvoir commencer à enseigner dans les écoles de l'Ontario.

Le test provincial de qualification du personnel enseignant permettra de vérifier que tous connaissent bien le curriculum et les méthodes d'enseignement avant de se présenter en classe. Les nouveaux diplômés des facultés d'éducation de l'Ontario et le personnel enseignant qui arrive de l'extérieur de la province devront passer ce nouveau test.

Calendrier : Pour se préparer à la mise en œuvre du test de qualification, l'Ontario Principals' Council et un groupe consultatif d'intervenants travaillent avec le responsable de la conception de ce test pour élaborer et mettre à l'essai un outil d'évaluation « fait en Ontario ». Le ministère entend administrer le test pour la première fois aux nouveaux diplômés des facultés d'éducation et au nouveau personnel enseignant des écoles de l'Ontario en mai 2002.

Assistance professionnelle et soutien

Le ministère élaborera également un programme d'initiation afin de fournir à chacune et chacun des nouveaux enseignants l'encadrement et le soutien de collègues plus expérimentés. Ce programme aiderait les nouveaux enseignants à bien amorcer leur carrière.

Calendrier : Le programme d'initiation du personnel enseignant sera élaboré en 2002.

Perfectionnement professionnel obligatoire

Les enseignantes et les enseignants de l'Ontario doivent suivre des cours pour garder leurs connaissances et compétences à jour tout au long de leur carrière.

Les enseignantes et les enseignants accrédités doivent poursuivre leur formation tout au long de leur carrière en enseignement pour garder leurs connaissances et leurs compétences à jour. La nouvelle loi exige que les enseignantes et les enseignants de l'Ontario réussissent 14 cours de perfectionnement professionnel tous les cinq ans pour conserver leur accréditation. Ils doivent choisir, dans une liste de cours approuvés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, sept cours obligatoires et sept cours facultatifs.

Bien que les cours puissent être offerts par un éventail de fournisseurs, notamment des conseils scolaires, des facultés d'éducation et des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, tous les cours de perfectionnement professionnel obligatoires et les fournisseurs doivent être approuvés par le comité du perfectionnement professionnel de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Parmi ses responsabilités, le comité doit veiller à ce que tous les cours de perfectionnement professionnel approuvés contribuent au succès des élèves, s'accompagnent d'une évaluation et soient conformes aux normes professionnelles en vigueur dans la province et établies par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ontario

Les nouvelles exigences de l'Ontario à l'égard du perfectionnement professionnel tiennent compte et s'inspirent des activités de perfectionnement professionnel auxquelles participent déjà bon nombre d'enseignantes et d'enseignants, afin que tous possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour dispenser un enseignement de haute qualité aux élèves de l'Ontario.

Aux termes de modifications apportées à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, les enseignantes et les enseignants doivent satisfaire à ces nouvelles normes en matière de perfectionnement professionnel pour maintenir leur accréditation.

Calendrier : Environ le tiers des enseignantes et des enseignants en poste (soit 40 000) et toutes les nouvelles recrues ont entrepris leur premier cycle de perfectionnement professionnel obligatoire en 2001. Les autres enseignantes et enseignants accrédités, y compris les directrices et les directeurs d'école ainsi que leurs adjoints, commenceront leur premier cycle de perfectionnement professionnel en septembre 2002.

Catégories de cours obligatoires

Tous les cinq ans, les enseignantes et les enseignants doivent réussir au moins un cours dans chacune des catégories de cours obligatoires qui suivent : éducation de l'enfance en difficulté, utilisation de la technologie en classe, curriculum, évaluation des élèves, méthodes d'enseignement, communication avec les parents et les élèves, gestion d'une classe et leadership.

Les enseignantes et les enseignants suivront en outre sept cours facultatifs figurant sur une liste de cours approuvés.

Évaluation du rendement

Le personnel enseignant de l'Ontario sera évalué régulièrement et de manière juste et uniforme par les directrices et les directeurs d'école afin d'assurer l'application efficace des compétences et des connaissances acquises.

Évaluation des compétences en classe

De nouvelles normes provinciales d'évaluation du rendement du personnel enseignant permettront de veiller à ce que toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'Ontario soient évalués pour leur capacité d'utiliser efficacement leurs compétences et leur savoir dans une salle de classe. Le ministère a collaboré avec les intervenants en éducation pour mettre au point un système uniforme d'évaluation du rendement.

Les nouvelles normes provinciales d'évaluation du rendement permettront aux directrices et aux directeurs d'école d'évaluer régulièrement et de manière juste et uniforme les compétences et le rendement en classe du personnel enseignant.

Les enseignantes et les enseignants qui reçoivent une évaluation médiocre se verront accorder le temps et le soutien nécessaires pour s'améliorer.

Les parents et les élèves de niveau supérieur auront la possibilité d'intervenir dans le processus d'évaluation du personnel enseignant.

Calendrier : Les nouvelles normes provinciales d'évaluation du rendement seront mises en œuvre en 2002.

Ontario

Reconnaissance de l'excellence des enseignantes et des enseignants

Le gouvernement provincial consultera les parties intéressées au sujet de l'élaboration d'un système provincial qui reconnaîtrait le travail des enseignantes et des enseignants exceptionnels. L'objectif consiste à mettre au point un système reconnaissant l'excellence dans l'enseignement.

Calendrier : Un nouveau système de reconnaissance du personnel enseignant sera élaboré en 2002.

Aider le personnel enseignant à répondre à des normes globales

L'obligation de répondre aux attentes du public en matière de qualité et d'excellence est un défi qui ne se pose pas uniquement aux enseignantes et aux enseignants. Aujourd'hui, de nombreuses professions se sont donné des critères d'entrée, des normes de perfectionnement professionnel et des règles concernant l'évaluation continue et la responsabilité.

Dans d'autres pays également, le personnel enseignant est obligé de garder à jour ses compétences et ses connaissances. De nombreux États américains, par exemple, exigent actuellement le perfectionnement professionnel pour le renouvellement du brevet d'enseignement. Dans des pays tels que l'Australie, l'Angleterre, la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, les programmes d'évaluation visent autant les enseignantes et les enseignants d'expérience que les nouveaux diplômés. Au Canada, un certain nombre de provinces se penchent également sur la qualité de l'enseignement.

Après avoir examiné les pratiques exemplaires d'autres professions et d'autres compétences, l'Ontario est en train d'élaborer son propre programme qui établira un nouvel ensemble de normes et de pratiques pour assurer la qualité du personnel enseignant et l'excellence de l'enseignement.

Ontario

Grâce à ces initiatives pour soutenir les enseignantes et les enseignants – le perfectionnement professionnel continu, l'évaluation permanente et le test de qualification pour les nouveaux enseignants et enseignantes – les parents peuvent être sûrs que leurs enfants recevront un enseignement de grande qualité dispensé par les professionnels les plus qualifiés et les plus compétents du Canada.

Pour plus de renseignements sur le Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant ou sur les autres projets du gouvernement visant à soutenir le succès des élèves et à assurer la qualité et la responsabilité de l'enseignement, visiter le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.